

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 septembre 2024	N° 2024-541

Convocation du 19 septembre 2024

Aujourd'hui jeudi 26 septembre 2024 à 14h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :


M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Brigitte BLOCH à M. Didier CUGY
Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET
M. Fabien ROBERT à M. Nicolas FLORIAN

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Amandine BETES à Mme Typhaine CORNACCHIARI le 26 septembre
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER le 26 septembre
Mme Brigitte BLOCH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 27 septembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 27 septembre
M. Olivier CAZAUX à M. Patrick PAPADATO le 26 septembre
Mme Camille CHOPLIN à M. Laurent GUILLEMIN le 26 septembre
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Andréa KISS le 27 septembre
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Andréa KISS le 26 septembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE le 27 septembre
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI le 26 septembre
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH le 26 septembre
Mme Harmonie LECERF-MEUNIER à Mme Anne LEPINE le 26 septembre
M. Guillaume MARI à M. Bastien RIVIERES le 27 septembre
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL le 26 septembre
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT le 27 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN le 27 septembre
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD le 27 septembre
Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI le 26 septembre
M. Serge TOURNERIE à M. Bruno FARENIAUX le 26 septembre

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 26 septembre 2024	Délibération
	Pôle territorial de Bordeaux	N° 2024-541

BORDEAUX - Accord-cadre n°2018-E0204M - Prestation globale de propreté du centre historique de Bordeaux - Protocole transactionnel - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-Baptiste THONY présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole a notifié l'accord-cadre n°2018-E0204M relatif à la prestation globale de propreté du centre historique de Bordeaux au groupement SUEZ RV Sud-Ouest, Ecomégot – MEEGOT, Atelier Reménagement – Atelier chantier d'insertion et CEID Addictions – TAPAJ France le 10 juillet 2018.

Cet accord-cadre a pris fin le 10 juillet 2023. Par un courrier daté du 15 mars 2024, le groupement titulaire nous a transmis une réclamation dans les conditions de l'article 37 du cahier des clauses administratives particulières des marchés de fournitures et services dans sa version du 20 mars 2009. Cette réclamation se décomposait comme suit :

- une erreur d'interprétation de la clause de durée prévue au cahier des clauses administratives particulières du marché a conduit à ce que l'exécution des prestations se poursuive jusqu'au 31 août 2023. Les prestations réalisées du 1^{er} au 10 juillet ont pu être réglées, mais pas celles réalisées sur la période du 11 juillet au 31 août et le groupement réclame donc la somme correspondante, soit 320 150,12 € HT,
- une prestation d'accompagnement dans la réduction des encombrants et des dépôts sauvages dans l'hypercentre de Bordeaux, notifiée par l'ordre de service du 20 juillet 2023, est également concernée. Elle n'a pas pu être menée à son terme et n'a pas été facturée pendant la période d'exécution. Cette demande est valorisée à hauteur de 17 689,47 € HT par le groupement,
- enfin, le groupement titulaire demande une indemnisation d'un montant de 14 038,81 € HT au titre de l'indisponibilité de la station de lavage de véhicules du site Mattéoti situé rue Giacomo Mattéoti à Bordeaux. Vu les prescriptions du cahier des clauses techniques particulières, cette station devait être mise à disposition du titulaire pendant toute la durée du marché mais elle s'est avérée indisponible à différentes périodes.

La somme demandée, déduction faite des sommes déjà versées et des réfections, s'élevait à 351 878,41 € HT, soit 378 597,60 € TTC. Par un courrier électronique daté du 30 mai 2024, Bordeaux Métropole a proposé un règlement définitif du litige à hauteur de 340 697,37 € HT qui se décompose comme suit :

	RECLAMATION	PROPOSITION BORDEAUX METROPOLE (€ HT)	PROPOSITION BORDEAUX METROPOLE (€ TTC)
PRESTATIONS A REGLER	320 150,12 €	320 150,12 €	355 995,62 €

PANNE STATION MATTEOTI	14 038,81 €	13 077,25 €	14 384,98 €
ACCOMPAGNEMENT REDUCTION DECHETS (OS n°3)	17 689,47 €	7 470,00 €	8 217,00 €
TOTAL	351 878,40 €	340 697,37 €	378 597,60 €

Par un courrier électronique daté du 3 juillet 2024, le mandataire nous a fait part de son accord sur cette contre-proposition. Un protocole transactionnel peut donc être signé entre Bordeaux Métropole et le groupement titulaire pour régler définitivement le litige.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article L. 2197-5 du Code de la commande publique,
VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-21,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le règlement définitif du litige relatif à l'exécution de l'accord-cadre n°2018-E0204M nécessite la signature d'un protocole transactionnel entre Bordeaux Métropole et le groupement titulaire,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Madame la Présidente à signer la transaction ci-annexée afin de régler définitivement le litige formé entre Bordeaux Métropole et le groupement SUEZ RV Sud-Ouest, Ecomégot – MEEGOT, Atelier Remuménage – Atelier chantier d'insertion et CEID Addictions – TAPAJ France relatif à l'exécution de l'accord-cadre n°2018-E0204M,

Article 2 : d'autoriser le paiement de la somme de 378 597,60 € toutes taxes comprises au groupement titulaire au titre de cette même transaction.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
 Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 OCTOBRE 2024	Pour expédition conforme, par délégation, le Conseiller délégué, Monsieur Jean-Baptiste THONY
DATE DE MISE EN LIGNE : 4 OCTOBRE 2024	